

# CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

## Compte-rendu de la réunion du mercredi 13 septembre à 19h30

Absents : M.C.Reltienne, F.Kowalczyk, C.Biboud, J.Klos

Secrétaire de séance : H. de Vaumas

### 1) Compte Rendu du Conseil du 10 juillet 2017.

Après lecture, ce Compte Rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

### 2) Délibérations.

- a) Location logement de l'école. Le locataire Mlle Picand s'installera le 7 /11, loyer 425 €/mois.
- b) Remboursement de la facture Orange du contrôle de conformité des infrastructures Telecom du lotissement Masson par les consorts Masson, via le Notaire de Maligny, Maître Topin.
- c) Syndicat Bassin de Serein. Les statuts ont été modifiés, notamment pour l'ajout de la gestion des milieux aquatiques. Les nouveaux statuts sont consultables en Mairie.  
Le Conseil approuve dans sa totalité.
- d) Règlement des déchèteries. Le nouveau règlement est consultable en Mairie. Un désaccord est exprimé par les membres du Conseil sur le principe même des déchèteries qui ont remplacé des ramassages réguliers des encombrants devant toutes les habitations.  
Résultat du vote par le Conseil : Pour : 5 ; Contre : 0 ; abstentions : 2.

### 3) Point sur le retour des subventions 2017.

- a) Accessibilité : - 30% DETR, accepté sur une partie des travaux.  
- 30% DETR soutien à l'investissement : refusé

Il maque environ 18 000 € au budget. Réfléchir pour une solution plus simple, avec la possibilité d'assurer la démolition en interne. Travaux à prévoir simultanément avec la réfection de la toiture du foyer de façon à limiter son temps d'indisponibilité. Nous avons une année de retard.

- b) Toiture Foyer, éclairage : - 30% DETR : accepté.  
- 30% Département : accepté

Travaux prévus au début de l'année prochaine.

### 4) Aménagement du carrefour RD5/Grande Rue.

Mr le Maire présente les différentes possibilités de disposition du rond point devant les monuments aux Morts. La solution retenue est celle du rond-point ; elle fera l'objet d'une demande de devis.

### 5) Stationnement du bus scolaire rue Marcot.

Le maire rappelle que le stationnement fait partie des pouvoirs de police spéciale du Maire et n'est donc pas de la compétence du Conseil Municipal ; la discussion sur le sujet est toutefois acceptée.

Lecture de la lettre, signée Nicole Hamel et Laurent Tible, demandant l'arrêt du stationnement du bus rue Marcot pour des motifs de sécurité. La Gendarmerie étant en copie, le Maire suivra leurs directives. Comme les habitants de la rue Marcot semblent être gênés par cet emplacement, il est demandé d'en trouver un autre sur la Commune.

### 6) Informations générales et questions diverses.

- Retour des permis de construire, accompagnés des conseils pour les fondations argileuses avec risques de retrait ou gonflement.
- Tribunal Administratif : l'argumentaire justifiant notre demande de reconnaissance de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2015 consiste en un tableau précis des précipitations pour tous les jours de 2015 duquel il ressort l'absence de pluie notable entre le 5 mai et le 31 août 2015.
- Débroussaillage : le bois dégagé sera réparti entre tous les acteurs de ces travaux.
- Les sablières de Gurgy nous ont livré 150 tonnes de rabouté sur la plateforme des Montaux.
- Le nouveau collège de Chablis a été inauguré le 7 septembre dernier.
- Goudronnage du Point à temps par l'Entreprise Fringant, 7 000 €TTC.
- Marche semi nocturne : N. Hamel prépare l'affiche et organise le trajet.

La séance est levée à 21 h 05

Le Maire